

Élection du 5 octobre 2026 (Assemblée nationale du Québec)

Circonscription de Sainte-Marie-Saint-Jacques

Le Collectif Ontario souhaite connaître vos engagements en matière :

- **Du déploiement et de l'implantation des services de consommation supervisée — injection, inhalation et autres modes de consommation — selon les besoins établis par la Santé Publique;**
- **De la prévention, de la réduction et de la maîtrise de leurs impacts dans l'espace public (y compris les émissions de rejets toxiques, la gestion des accès et des sorties du service et la gestion des filières d'approvisionnement en drogue);**
- Attendu qu'en pleine crise des surdoses, il est essentiel de reconnaître que les Services de consommation supervisée (SCS) ne sont pas seulement des outils de santé publique importants, mais des services indispensables qui sauvent des vies;
- Attendu que les SCS devraient être dispensés exclusivement dans des établissements de Santé Québec tels que les CLSC, les hôpitaux et d'autres établissements;
- Attendu qu'il faut, par équité territoriale, éviter de concentrer les utilisateurs des SCS dans un seul secteur géographique, surtout à proximité d'écoles et sur leur corridor scolaire, à proximité immédiate de services culturels et sportifs dédiés aux enfants, aux jeunes, aux personnes en situation de handicap et aux aînés (ci-dessous appelées « populations vulnérables »);
- Attendu que le principe de précaution visant à protéger et préserver lesdites populations vulnérables, particulièrement l'enfance et la jeunesse, s'impose comme impératif en vue d'éviter les risques d'accidents graves et de réduire les méfaits liés aux comportements imprévisibles des usagers de ces services, ainsi que l'exposition au trafic illicite de drogues dans l'espace public et à sa violence ;

- Attendu que deux des SCS à Montréal sont situés, pour l'instant, dans les districts Sainte-Marie et Saint-Jacques de l'arrondissement Ville-Marie, soit respectivement l'organisme *Spectre de rue* (rue Ontario est, coin de la Visitation) et l'organisme *Cactus* (rues Berger et Sanguinet);
- Attendu que la présence de ces deux services dans l'arrondissement Ville-Marie, dont *Spectre de rue* qui est situé dans un corridor scolaire défini par le SPVM (Service de police de la Ville de Montréal), crée des inconvénients permanents et très significatifs aux abords, peu et mal gérés par le SCS et les instances publiques municipales (SPVM, salubrité, propreté), ce qui est incompatible avec une recherche de cohabitation harmonieuse;
- Attendu que des manquements récurrents aux règles applicables en matière de paix, d'ordre, de salubrité, de propreté et d'usage du domaine public sont constatés aux abords des SCS;
- Attendu que les mesures d'engagement communautaire mises en œuvre par les SCS dans le cadre du régime fédéral d'exemption prévu par la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* n'ont pas été rendues publiques et demeurent insuffisantes dans le Centre-Sud et le Quartier latin;
- Attendu que pour parvenir à une cohabitation harmonieuse, il est nécessaire de réunir les conditions de succès pour que toutes les principales parties prenantes (citoyen.ne.s, commerçants, organismes communautaires, Santé Québec, services municipaux, élu.e.s, ...) puissent collaborer en transparence et selon une approche d'imputabilité s'appuyant sur des responsabilités clairement définies et partagées et intégrant le respect, la préservation de la qualité de vie et du sentiment de sécurité de la population avoisinante,

Le parti politique _____ prend les engagements suivants en date du _____ 2026 :

- Que les SCS actuels et planifiés soient intégrés dans les meilleurs délais au réseau de Santé Québec, afin d'assurer aux personnes aux prises avec des dépendances, en situation d'itinérance ou ayant des problèmes de santé mentale ou physique, un accès coordonné à l'ensemble des soins et des services dont elles ont besoin, et que l'échéancier de cette intégration soit rendu public au plus tard le 1er décembre 2026;

- Que les nouveaux services d'inhalation de drogues illégales (de même que tous les modes de consommation) soient offerts uniquement au sein de Santé Québec et non dans les SCS actuels (au sein d'organismes communautaires) ou planifiés hors du réseau de Santé Québec, permettant une redistribution des budgets et une meilleure valorisation du personnel concerné;
- Que les coûts assumés par la Ville et qui sont imputables aux externalités négatives causées par les SCS dans les quartiers où ils sont situés (propreté, salubrité, sécurité publique (pompiers, SPVM), médiation et intervention sociale, services ambulanciers paramédicaux) soient remboursés à 100 % à la Ville par le gouvernement du Québec (Santé Québec, Sécurité intérieure, autres); les coûts admissibles seront établis et documentés conformément à un mécanisme convenu entre la Ville et le gouvernement.
- Qu'en application de la loi 103, sanctionnée le 13 novembre 2025 (*Loi visant à réglementer les sites de consommation supervisée afin de favoriser une cohabitation harmonieuse avec la communauté*), un plan de cohabitation pour chaque SCS existant soit cocréé dans un délai maximum de six mois à compter de l'élection du 5 octobre 2026 (soit, au plus tard, le 1^{er} avril 2027), sous la gouverne d'un comité de vigie composé des parties prenantes clés (personnes citoyennes, commerçants, organismes SCS, organismes offrant des services aux populations touchées (écoles, services culturels ou de loisir, CPE, etc.), Santé Québec, représentants de l'arrondissement et du SPVM);
- Qu'un bilan des impacts des activités de *Cactus* et de *Spectre de rue* (depuis 2017) sur les personnes qui consomment des drogues illégales et sur les populations des quartiers où ces services sont rendus soit réalisé et disponible sur le site web de Santé Québec Centre-Sud-de-l'île de Montréal – Universitaire, au plus tard le 1^{er} avril 2027;
- Que la loi 103 soit modifiée afin d'étendre l'obligation d'adopter un plan de cohabitation à toute ressource d'hébergement et à tout centre de jour destiné aux personnes en situation d'itinérance ou aux prises avec une dépendance aux drogues illégales.